

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION 2023_059

Objet : Adhésion à la fédération des entreprises publiques locales

Séance du seize mai deux mille vingt trois à dix-huit heures.

Présents (62) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Pierre GRANDGENEVRE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Jacques NUNS - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DUBREU - Frédéric JUDE - Bertrand CREPIN - César STORET - Marie-Madeleine CAMPAGNE - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (17)

Arnaud DEVILLEZ à Sophie SPATOLA - Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER - Marjorie VANDENBERGHE à Pierre GRANDGENEVRE - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Serge LACONTE à Francis AMPEN - Antoine VERMEULEN à Jérôme DARQUES - Jean-Pierre BAILLEUL à Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL à Michel DUHOO - Céline SAUZEAU à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Audrey SCHERRIER - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIEU - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Carole DELAIRE à Laurence BARROIS - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Joël DEVOS

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 79

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION 2023_059

Objet : Adhésion à la fédération des entreprises publiques locales

La fédération des élus des Entreprises Publiques Locales (EPL), association créée en 1946, réunie les collectivités actionnaires au sein de Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et de Sociétés Publiques Locales (SPL).

Cette structure permet :

- d'accéder à un réseau de 11 000 élus administrateurs d'EPL et 1 376 EPL françaises, permettant d'avoir des retours d'expérience,
- de sécuriser la capacité des collectivités à mobiliser des EPL pour leurs projets,
- de valoriser les actions engagées par les EPL,
- d'accompagner les collectivités étant en réflexion sur la création d'une EPL (identification de la forme appropriée, appui à la constitution de la société),
- de professionnaliser le pilotage des EPL (dans les relations juridiques, administratives, fiscales, comptables entre les collectivités actionnaires et leurs EPL).

L'adhésion à cette structure implique le versement d'une cotisation annuelle fixée à 6 000 € pour les collectivités locales de plus de 100 000 habitants.

Cette adhésion permettra à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure :

- de faire bénéficier aux élus d'un accompagnement personnalisé (journées de formation, ligne téléphonique juridique dédiée aux enjeux de gouvernance, commission collectivités dédiée aux enjeux de gouvernance, organisation du contrôle analogue des EPL, guides pratiques...),
- d'être accompagnée dans le projet de création d'une SPL (réunion d'expertise, ligne téléphonique juridique dédiée à la phase de constitution, accompagnement aux réunions avec les services de l'État, déplacements lors des premières assemblées générales de la SPL, accès aux séminaires dédiés aux créations de SPL...)
- d'accéder à un réseau de retours d'expériences (grâce aux séminaires annuels, au congrès annuel avec les représentants des pouvoirs publics, aux commissions thématiques, aux ressources documentaires accessibles à distance...).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la CCFI, notamment la compétence en matière de promotion du tourisme ;

Considérant les réflexions engagées sur l'évolution de l'office de tourisme Destination Cœur de Flandre et présentées en Conseil des Maires le 9 mai 2023 ;

Considérant la possibilité pour la CCFI d'adhérer à une entreprise publique locale, afin de diversifier ses moyens d'actions ;

Il vous est proposé :

- d'adhérer à la Fédération des Entreprises Publiques Locales afin de permettre à la CCFI de bénéficier des avantages évoqués ci-dessus,
- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle, fixée à 6 000 euros pour l'année 2023 (strate des collectivités locales de plus de 100 000 habitants),
- de donner délégation au Président pour procéder aux ré-adhésions durant les années suivantes.

Vote :

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 16 mai 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance




Bernard DENTENIER

Le Président




Valentin BELLEVAU